



Direction du BATII

Concours de maîtrise d'œuvre pour la restructuration et l'extension du groupe scolaire des Batignolles – Jury - Désignation des personnes qualifiées et des autres personnes

Arrêté

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique, et notamment ses articles R. 2172-2 et R. 2162-15 à R. 2162-26,

Vu la délibération du Conseil municipal du 20 juin 2025 autorisant le lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre pour la restructuration et l'extension du groupe scolaire des Batignolles et constituant une commission d'appel d'offre *ad hoc* tenant lieu de jury chargé de désigner les équipes de maîtrise d'œuvre et d'émettre un avis sur les projets émis,

Vu la délibération du Conseil municipal du 15 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal au maire, aux adjoints et éventuellement aux conseillers municipaux,

Vu l'arrêté n°2025_10ARR du 1^{er} avril 2025 portant délégation de signature aux élus,

Vu l'arrêté de Madame Johanna ROLLAND, maire de Nantes, portant délégation à Madame Ghislaine RODRIGUEZ, 8^{ème} adjoint(e) pour l'éducation, la réussite éducative et la restauration scolaire, de la présidence du jury de concours relatif à la restructuration et l'extension du groupe scolaire des Batignolles,

Considérant qu'il y a lieu de désigner des personnes dont la qualification ou l'expérience correspond à celle exigée des candidats, ainsi que des personnes ou représentants d'institution/d'entité dont la participation présente un intérêt particulier au regard de l'objet de la consultation,

Arrête

Article 1

Sont désignées comme membres du jury du concours relatif à la restructuration et l'extension du groupe scolaire des Batignolles, les personnes suivantes :

Personne qualifiée
Julien LEON, architecte CAUE 44
Nolwenn DULIEU, Gérante Atelier du Lieu, Architecte D.P.L.G., Urbaniste
Sylvanie GRÉE, Paysagiste – Concepteur DPLG D'Ici Là
Jean-Marc BICHAT, Architecte – Urbaniste Collectif Germe&JAM
Julien ZANASSI, Architecte conseil de la Ville de Nantes

Personne ou représentant d'institution/d'entité dont la participation présente un intérêt particulier au regard de l'objet de la consultation.

Emmanuelle NIVESSE-JOVER, Académie de Nantes

Cédric BOURE, association ACCOORD

Ludovic BONNET-TRINCHERI, FCPE

Laurence COUSSEAU, Léo Lagrange Animation

Article 2

M. le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le **05 NOV. 2025**

Transmis en préfecture le :
13 NOV. 2025

Mis en ligne le :

13 NOV. 2025

Pour Madame La Maire,

L'adjointe déléguée,
Madame Ghislaine RODRIGUEZ

